



Association de recherche et de formation en droit médical

www.arfdm.asso.fr

PRIX AGNES THOMAS DE DROIT DE LA SANTE



Après son internat en santé publique, Agnès Thomas s'est orientée vers la médecine légale et le droit de la santé. Elle a été l'interne la plus brillante du service que je dirigeais à l'hôpital Purpan s'initiant à la médecine légale du vivant et côtoyant les stagiaires juristes accueillis pour le projet *Remedhos* (Base de données en responsabilité médicale). Elle s'est investie à mes côtés dans l'enseignement du droit de la santé à la faculté de médecine et a rédigé des ouvrages avec Emmanuelle Rial-Sebbag à destination des professionnels de santé. Elle a poursuivi ses activités en médecine légale du vivant à l'accueil des victimes dans le service du Pr Daniel Rougé. Médecin du corps et des âmes, elle a créé le réseau «PREVIOS Prévention de la violence et orientation santé», pour la prise en charge globale des victimes et des auteurs et développé la formation et la réflexion des acteurs au niveau régional. Femme de convictions, elle a motivé tous ceux qui l'ont entourée au service du mieux vivre ensemble. Sa combativité, son esprit d'équipe, son enthousiasme et sa ténacité, auront fortement marqué le Réseau PREVIOS qui poursuit son œuvre.

Nous rendons hommage à Agnès dans les deux domaines où elle s'est distinguée par deux prix récompensant des jeunes chercheurs, tout d'abord le prix Agnès Thomas de Victimologie destiné aux spécialistes de médecine légale créé en 2014 et aujourd'hui je suis très heureuse d'annoncer la création du Prix Agnès Thomas de droit de la santé. Que toutes celles et ceux qui le recevront deviennent les ambassadeurs du droit de la santé dans l'esprit de multidisciplinarité de l'Ecole d'été de la Chaire UNESCO Ethique, science et société.

Anne-Marie Duguet
Présidente de l'ARFDM